



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question au Gouvernement n° 16

Texte de la question

PROGRAMMATION MILITAIRE

M. le président. La parole est à Mme Marie-Hélène des Esgaulx, pour le groupe UMP.

Mme Marie-Hélène des Esgaulx. Madame la ministre de la défense, vous vous déplacez régulièrement au sein des unités de nos armées. Vous avez pu constater le nombre de navires qui ne peuvent pas naviguer, le nombre d'avions qui ne peuvent pas voler, le nombre de chars qui ne peuvent pas rouler. Tout simplement parce que nos armées ne disposent pas des moyens suffisants pour entretenir leur matériel, et cela explique du reste la baisse du moral de nos soldats.

Le précédent gouvernement, par idéologie, sans doute, par opportunisme politique, sûrement, a laissé nos armées dans un état de désarroi jamais atteint sous la Ve République. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* A un moment où la tension internationale monte, assurer la sécurité des Français, défendre l'intégrité de notre territoire, être une force de paix capable d'intervenir dans le monde entier, faire profiter de cette paix tous les peuples constituent autant de choix politiques déterminants. Pour cela, il faut restaurer la capacité opérationnelle des armées françaises.

M. Albert Facon. La question !

M. le président. Elle va la poser !

Mme Marie-Hélène des Esgaulx. Aussi, madame la ministre, pouvez-vous éclairer la représentation nationale sur le projet de loi de programmation militaire adopté par le conseil des ministres le 11 septembre dernier ? Le choix de cette date a une signification qui n'a du reste échappé à personne. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la défense.

Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense. Madame la députée, le 11 septembre dernier, le Gouvernement a en effet adopté la loi de programmation militaire. Pourquoi une loi de programmation militaire ? Quel est son contenu ? Quelles garanties offre-t-elle d'améliorer durablement les choses ?

Pourquoi une loi de programmation militaire ? Nous nous en apercevons tous : nous vivons malheureusement dans un monde dangereux où les crises locales se multiplient et où le risque de terrorisme - nous en avons nous-mêmes été victimes - pèse sur tout le monde, sur tous les pays et sur tous les citoyens.

A cela, le président de la République, dans le modèle d'armée 2015, avait apporté une réponse : mettre sur pied une armée capable de répondre à ces nouveaux défis. Effectivement, la première loi de programmation 1997-2002 avait commencé à la mettre en oeuvre en instaurant la professionnalisation des armées, aujourd'hui réalisée.

M. François Hollande. Mal !

Mme la ministre de la défense. Le problème, c'est que les choses n'ont pas suivi sur le plan financier : nous avons ainsi perdu une année complète de la loi de programmation militaire.

M. Yves Fromion. Voilà !

Mme la ministre de la défense. Cela explique l'état de nos armées, notamment des matériels, tel que vous le décrivez.

La nouvelle loi de programmation militaire a pour but, dans les cinq prochaines années, de mettre nos armées en état de répondre aux défis qui leur sont lancés afin tout à la fois de protéger nos concitoyens et de permettre à la France de tenir son rang dans le monde et en Europe.

Quel est le contenu de la loi de programmation militaire ? Il est triple.

Le premier est très important : fournir les crédits nécessaires pour que nos matériels soient de nouveau opérationnels, que nos soldats aient la possibilité de remplir leurs missions et de suivre les entraînements nécessaires.

Deuxième élément : permettre la modernisation de nos matériels afin de nous mettre au niveau de nos partenaires, notamment sur les théâtres extérieurs.

M. le président. Madame la ministre, veuillez conclure, s'il vous plaît.

Mme la ministre de la défense. Je conclus, monsieur le président.

Troisième élément : assurer la consolidation de la professionnalisation.

Quelles garanties aurons-nous de voir cette loi effectivement appliquée ? La première, c'est l'engagement du président de la République - il l'a répété hier à Creil (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), - et la détermination du Gouvernement. C'est enfin, mesdames et messieurs les députés, la loi de finances initiale pour 2003 ; elle montrera qu'il ne s'agit pas simplement de mots, mais d'une réelle concrétisation de notre volonté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Des Esgaulx](#)

Circonscription : Gironde (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 16

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 octobre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 3 octobre 2002